

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 399

présenté par

M. Wulfranc, M. Dharréville, M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson,
M. Castor, M. Chailloux, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 1ER D

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Les incidences du réchauffement climatique et de la raréfaction des ressources sur la
production d'énergie nucléaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'été dernier, en conséquence de la sécheresse, cinq centrales nucléaires ont obtenu une dérogation pour rejeter des eaux habituellement trop chaudes pour être déversées. Que ce soit par tour aéroréfrigérante ou par le système de refroidissement dit "ouvert", les deux méthodes dépendent de l'eau et ont une incidence sur la quantité ou la chaleur de l'eau environnante. Les risques de submersion et d'inondations dans les zones littorales suscitent également des inquiétudes. Des tensions existent enfin sur différents matériaux à l'échelle mondiale et il est nécessaire d'anticiper l'évolution de la demande mondiale afin de s'assurer de la pérennité de nos installations actuelles et futures. Par cet amendement, les auteurs souhaitent donc que ces enjeux géopolitiques et environnementaux soient explorés au sein du rapport afin de mieux programmer la politique énergétique française.